



Assemblée générale
Cinquantième session

Distr. Générale

19 avril 1996
Original : Anglais

Point 132 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'observation
des Nations Unies en Géorgie**

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 25

Le paragraphe doit se lire comme suit

25. Dans un rapport antérieur, le Secrétaire général a indiqué que le Gouvernement suisse avait versé au compte spécial de la MONUG, depuis sa création, une contribution volontaire en espèces d'un montant de 1 million de francs suisses (soit l'équivalent de 681 896 dollars des États-Unis). Le donateur a demandé que ce montant soit viré à un fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 28 ci-après. Par la suite, une contribution volontaire additionnelle d'un montant de 400 000 francs suisses (soit l'équivalent de 327 600 dollars) a été reçue du Gouvernement suisse.

Paragraphe 27

La deuxième phrase du paragraphe doit se lire comme suit

À ce jour, une contribution de 5 000 dollars a été annoncée par le Gouvernement israélien.

Annexe VII

Remplacer la présente annexe par le texte figurant au verso.

Annexe VII

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

A. Contributions volontaires

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
1. Contributions en espèces		
Suisse		327 600
2. Contributions reçues en nature		—
3. Contributions annoncées en nature		
Suisse	Don d'un appareil Fokker F-27	^a

B. Fonds d'affectation spéciale

	<i>Montant versé</i>	<i>Montant annoncé</i>
Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994		
Israël	—	5 000
Total partiel	—	5 000
Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie		
Suisse	681 896	—
Total partiel	681 896	—
Total	681 896	5 000

^a Valeur à déterminer.
